

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 3 février 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **9 février 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Marie-Brigitte CROZAT, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Valérie RUEDA, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Alain COUDON (représenté par Philippe COUDERC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Michel BAÏSSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Jamal BELAÏDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Nadine BRUEL), Maxime MURATET (représenté par Valérie RUEDA), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2023_016 : URBANISME ET HABITAT / DÉBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME ET ÉTAT DE RÉALISATION DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS HABITAT

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Afin de conforter la collaboration entre les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs communes membres, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite « Loi ALUR ») du 24 mars 2014 a introduit l'obligation d'organiser un débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme au sein des intercommunalités compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme. Ce débat annuel est l'occasion de revenir sur la mise en œuvre du PLUi-H approuvé en 2019, mais également sur toutes les actions engagées localement et ayant des incidences sur la politique de l'urbanisme.

Parallèlement, l'article L.302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que « l'Établissement Public de Coopération Intercommunale délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation du Programme Local de l'Habitat et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique ». Le Programme Local de l'Habitat (PLH) étant désormais intégré au Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH (PLUi-H), le débat sur la politique locale de l'urbanisme permet de réaliser également un bilan annuel de l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat.

A cette fin, le rapport joint à la présente délibération expose différentes thématiques de la politique de l'urbanisme et de l'habitat conduite par la CABA ainsi que les perspectives en ces domaines pour l'année à venir, dont :

- la mise en œuvre et les évolutions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat ;
- l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat ;
- la mise en œuvre de la dématérialisation des Demandes d'Autorisation d'Urbanisme ;
- le fonctionnement du service mutualisé d'Application du Droit des Sols avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Vu l'article L.5211-62 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;

Vu le rapport annexé ;

- de prendre acte de la tenue du débat sur la politique locale de l'urbanisme et l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat au titre d'exercice 2022.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.